

ÉTUDES et RÉSULTATS

novembre 2025
n° 1351

Établissements d'hébergement pour personnes âgées : des résidents aussi âgés et autant en perte d'autonomie qu'en 2019, mais moins nombreux

Premiers résultats de l'enquête EHPA 2023

En France, fin 2023, 697 000 personnes fréquentent un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) ou y vivent, soit 4,5 % de moins qu'en 2019. Ainsi, 29,5 % des 90 ans ou plus sont accompagnés par ces établissements, 2 points de moins qu'en 2019. Le choix des personnes se porte principalement sur l'hébergement permanent, malgré le développement de solutions alternatives comme l'accueil de jour ou l'hébergement temporaire. Au total, le taux d'occupation, de 92,1 %, a baissé de 3,6 points par rapport à 2019, quand le nombre de places disponibles n'a diminué que de 0,8 %.

L'âge des résidents se stabilise, après la hausse des années précédentes : la moitié d'entre eux ont plus de 87 ans et 11 mois (88 ans fin 2019), contre 86 ans et 5 mois fin 2011. En 2023 comme en 2019, 85,0 % des résidents sont en perte d'autonomie (classés en GIR 1 à 4), contre 83,1 % en 2015. Ils sont notamment 268 200 à souffrir d'une maladie neurodégénérative, soit 38 % des résidents : c'est 4 points de plus qu'en 2019. Parallèlement, le nombre de personnes autonomes qui intègrent un établissement a encore reculé en quatre ans.

La population des EHPA se renouvelle en permanence. Près de 30 % des personnes accueillies au 31 décembre 2023 sont arrivées au cours de l'année ; 51 % viennent de leur domicile ou de celui d'un proche, les autres, d'un établissement de santé ou d'une autre structure d'hébergement. Les séjours sont souvent courts : 38 % des personnes ayant rejoint un établissement en 2023 l'ont quitté la même année. Quant aux sorties, elles correspondent dans 69 % des cas à des décès.

Camille Schweitzer (Drees)

Fin 2023, d'après l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (enquête EHPA) [encadré 1] de la Drees, 697 000 personnes fréquentent un établissement d'hébergement pour personnes âgées, un nombre en baisse de 4,5 % par rapport à 2019 (tableau 1). Cette diminution s'observe dans tous les types

d'établissements, à l'exception des résidences autonomie privées, qui représentent un tiers des places dans cette catégorie d'hébergement et qui continuent à se développer. Ce recul de fréquentation pourrait s'expliquer par l'amorce d'un virage domiciliaire¹, et, en parallèle, par une baisse de la prévalence de la perte d'autonomie chez les seniors. ●●●

1. Le virage domiciliaire désigne la volonté politique de privilégier le maintien à domicile des personnes âgées plutôt que leur placement en établissement spécialisé.

- Elle-même est due à la fois à un effet de pyramide des âges² et de baisse du taux de perte d'autonomie dans chaque classe d'âge. L'effet encore visible de la pandémie de Covid-19, ainsi que celui des révélations sur les pratiques de certains établissements constituent également des pistes pour expliquer cette diminution. De 2019 à 2023, le nombre de places disponibles dans l'ensemble de l'offre a diminué de 0,8 %.

Plus de 80 % des personnes fréquentant un EHPA résident en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ; le nombre de personnes accueillies dans ce type d'établissement a baissé de 3,6 % en quatre ans. Dans les résidences autonomie³, il a diminué de 5,6 % sur la même période, en raison d'une baisse de 9,8 % des résidents dans les résidences autonomie publiques, non compensée par la hausse du nombre de résidents dans les mêmes structures privées. En unités de soins de longue durée (USLD) et en établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) non Ehpad, le nombre de personnes accueillies continue de diminuer fortement depuis 2019 (respectivement -16,2 % et -17,7 %, après -9,1 % et -23,4 % entre 2015 et 2019). Dans l'ensemble des structures, 672 500 personnes vivent en hébergement permanent sur les 731 300 places installées réservées à ce mode d'accueil. Ces dernières sont donc occupées à 91,9 %, un niveau inférieur à celui de 2019 (95,4 %). Le taux est de 92,1 % sur l'ensemble des 756 400 places (accueil temporaire, de jour et de nuit au sein de ces établissements d'hébergement compris).

Fin 2023, sur 100 places installées en Ehpad (quel que soit le mode d'hébergement), on compte 94 résidents présents, soit trois de moins qu'en 2019 et en 2015. Les taux d'occupation sont plus élevés dans le secteur privé à but non lucratif et le public – où

Encadré 1 L'enquête EHPA de la Drees

L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) a été lancée pour la première fois en 1985. Auparavant menée une année sur deux, elle est devenue quadriennale à partir de 1996. L'enquête EHPA recueille des informations sur les caractéristiques et l'activité des établissements médico-sociaux de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer qui accueillent les personnes âgées, ainsi que sur le personnel qui y travaille et les résidents qui y sont hébergés. Les unités de soins de longue durée (en 2003), puis les centres d'accueils de jour (en 2007) ont été intégrés au champ de l'enquête. Au total, autour de 11 000 établissements ont été enquêtés en 2024 sur leur situation en décembre 2023, et 85 % d'entre eux ont répondu à l'enquête. La non-réponse a fait l'objet de redressements statistiques, afin d'assurer la représentativité des résultats au niveau national.

respectivement 96,5 % et 94,2 % des places sont occupées – que dans le secteur privé à but lucratif (taux d'occupation de 90,1 %). En 2023, les résidences autonomie accueillent moins de résidents qu'en 2019, une tendance à la baisse déjà observée entre 2011 et 2015, mais qui s'est amplifiée depuis. Ainsi, fin 2023, sur 100 places installées en résidence autonomie, 84 sont occupées, contre 87 fin 2019, 93 fin 2015 et 95 fin 2011 (tableau complémentaire A⁴).

L'accueil de jour et l'hébergement temporaire, des solutions sous-employées

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV)⁵ de 2015 prévoit un développement du droit au répit des proches aidants, en favorisant notamment l'accueil de jour ou de nuit,

Tableau 1 Évolution du nombre de résidents présents en EHPA entre 2019 et 2023 selon la catégorie d'établissement

| Catégorie d'établissement et statut juridique | Nombre de résidents au 31/12/2023 | Dont nombre de résidents en hébergement permanent | Nombre de résidents au 31/12/2019 | Évolution du nombre de résidents entre 2019 et 2023 (en %) | Évolution du nombre de places entre 2019 et 2023 (en %) |
|--|-----------------------------------|---|-----------------------------------|--|---|
| Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) | 573 100 | 550 200 | 594 700 | -3,6 | -0,1 |
| Ehpad privés à but lucratif | 124 100 | 120 300 | 129 700 | -4,4 | 0,1 |
| Ehpad privés à but non lucratif | 173 100 | 164 800 | 174 900 | -1,0 | 1,2 |
| Ehpad publics | 275 900 | 265 100 | 290 100 | -4,9 | -0,9 |
| Ehpad publics hospitaliers | 118 500 | 113 500 | 126 200 | -6,1 | -1,3 |
| Ehpad publics non hospitaliers | 157 300 | 151 600 | 163 900 | -4,0 | -0,6 |
| Unités de soins de longue durée¹ | 25 000 | 25 000 | 29 800 | -16,2 | -6,8 |
| EHPA (non Ehpad) | 4 800 | 4 000 | 5 900 | -17,7 | -16,6 |
| Maisons de retraite privées à but lucratif | 500 | 500 | 800 | -27,2 | -7,1 |
| Maisons de retraite privées à but non lucratif | 2 800 | 2 300 | 3 700 | -22,7 | -21,6 |
| Maisons de retraite publiques | 900 | 800 | 700 | -0,4 | -20,0 |
| Établissements expérimentaux pour personnes âgées | 600 | 400 | 700 | -1,3 | 7,5 |
| Ensemble des Ehpad, USLD et EHPA | 602 900 | 579 200 | 630 400 | -4,4 | -0,6 |
| Résidences autonomie | 94 100 | 93 300 | 99 600 | -5,6 | -1,9 |
| Résidences autonomie privées à but lucratif | 4 300 | 4 000 | 3 800 | 13,0 | 14,4 |
| Résidences autonomie privées à but non lucratif | 28 300 | 28 100 | 27 600 | 2,3 | 6,6 |
| Résidences autonomie publiques | 61 500 | 61 200 | 68 200 | -9,8 | -6,2 |
| Ensemble des établissements | 697 000 | 672 500 | 730 000 | -4,5 | -0,8 |

1. Établissements de soins longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

Lecture > Au 31 décembre 2023, 573 100 personnes âgées sont hébergées en Ehpad ou en fréquentent.

Champ > France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, tous types d'accueil confondus (hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour et accueil de nuit), hors centres d'accueil de jour.

Source > Drees, enquête EHPA 2023.

> Études et Résultats n° 1351 © Drees

2. Les seniors de plus de 75 ans en 2022 appartiennent à une génération moins nombreuse que celle du baby-boom qui les suit et ont un risque de perte d'autonomie accru (Louvel et Monirjavid, 2024).

3. Les résidences-services seniors, autre forme d'habitat intermédiaire, ne font pas partie du champ de l'enquête EHPA : contrairement aux résidences autonomie, elles ne relèvent pas du Code de l'action sociale.

4. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude (lien en fin de publication).

5. Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

l'hébergement temporaire en établissement ou l'accueil familial, ou encore un relais à domicile. Des aides en cas d'hospitalisation du proche aidant ont également été mises en place pour subventionner un hébergement temporaire. La part des séjours en accueil de jour⁶ ou en hébergement temporaire est en léger recul par rapport à 2019, mais ces modes d'accueil restent plus courants qu'en 2015. Le nombre de places qu'ils offrent est pourtant en hausse : près de 13 600 en hébergement temporaire, soit 900 de plus que quatre ans auparavant, et près de 15 300 en accueil de jour (en centre dédié ou en établissement d'hébergement), soit 300 de plus qu'en 2019 (*tableau complémentaire B*).

Fin 2023, 8 200 résidents sont accueillis en hébergement temporaire, un niveau comparable à celui de 2015, après 10 800 en 2019. De manière analogue⁷, 11 700 personnes fréquentent un centre d'accueil de jour, un nombre proche de celui de 2019. Plusieurs établissements disposent aussi en leur sein de places réservées à l'accueil de jour. Ainsi, près de 16 300 résidents accueillis en établissement d'hébergement (autre qu'un centre d'accueil de jour) le sont uniquement en journée, c'est 2 800 personnes de moins qu'en 2019, mais plus de 3 000 supplémentaires par rapport à 2015. L'hébergement temporaire est relativement fréquent dans les EHPA non Ehpad, puisqu'il concerne 12 % des personnes accueillies dans ce type d'établissement. Cependant, plus de huit résidents sur dix en hébergement temporaire le sont en Ehpad, surtout dans des structures publiques et privées à but non lucratif.

Enfin, l'accueil de nuit reste une solution extrêmement rare, puisque moins de 0,1 % des résidents fréquentent une structure par ce biais fin 2023, soit à peine 100 personnes. Cela correspond au niveau de 2015, alors que ce mode d'accueil concernait environ 1 000 personnes en 2019, et ce malgré un nombre de places proposées en hausse.

L'âge des résidents reste stable en moyenne, malgré un nombre croissant de centenaires

Fin 2023, la moitié des résidents (tous établissements et types d'accueil confondus) ont plus de 87 ans et 11 mois, soit un mois de moins qu'en 2019 (*encadré 2* et *tableau complémentaire C*). L'âge moyen est de 86 ans, contre 86 ans et 1 mois en 2019. S'il est resté stable en Ehpad, en revanche les personnes hébergées en résidence autonomie en 2023 sont en moyenne plus jeunes de cinq mois qu'en 2019. Cette très légère baisse de l'âge moyen des résidents dans l'ensemble des EHPA masque des écarts plus marqués : fin 2023, 24 % d'entre eux ont moins de 80 ans, alors qu'ils étaient 21 % en 2019 ; et 39 % ont 90 ans et plus, contre 38 % en 2019.

Les hommes vivant en établissement sont plus jeunes que les femmes : les premiers ont en moyenne 82 ans et 2 mois (soit trois mois de moins qu'en 2019) et les secondes, 87 ans et 6 mois (comme en 2019), ce qui correspond à peu près à la différence d'espérance de vie entre les deux sexes. En effet, en 2023, à 60 ans, l'espérance de vie d'un homme est de 23 ans et 7 mois, celle d'une femme est de 27 ans et 10 mois. Les femmes sont majoritaires dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (72 %), ce qui explique que les âges médian et moyen y soient élevés.

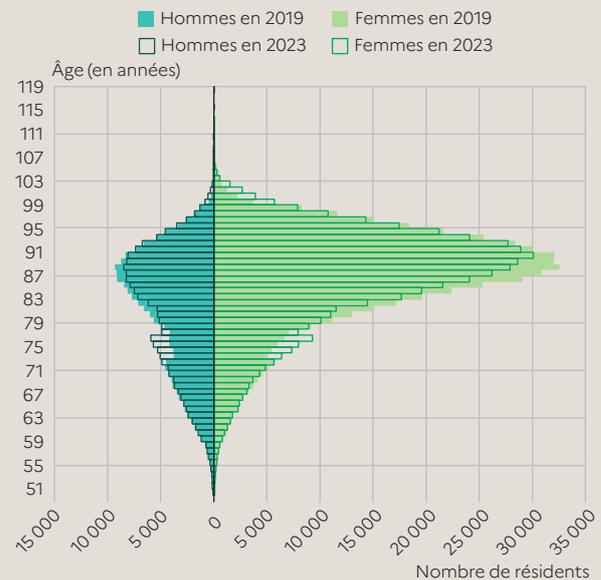
À l'image de leur nombre croissant dans la population générale, la proportion des 90 ans ou plus parmi les résidents continue d'augmenter : ils sont 40 % en 2023, après 38 % en 2019 et 35 % en 2015 (*graphique 1*). Cette augmentation, en grande partie due à l'allongement de l'espérance de vie, est également le reflet de l'avancée en âge des

Encadré 2 Les « jeunes » résidents en EHPA

Les établissements pour personnes âgées sont réservés à l'accueil de personnes de 60 ans ou plus. Toutefois, dans certains cas et sous dérogation, ces mêmes établissements peuvent accueillir des résidents plus jeunes. Ces dérogations peuvent notamment être accordées aux personnes en situation de handicap par le conseil départemental et avec l'accord de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Ainsi, fin 2023, 2 610 femmes et 3 350 hommes ayant moins de 60 ans sont accueillis dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, 91 % d'entre eux ont entre 50 et 59 ans. Un peu plus nombreux qu'en 2019 (+5 %), ils sont près de 60 % à avoir obtenu une reconnaissance administrative d'un handicap avant 60 ans, contre moins de 1 % pour l'ensemble des résidents.

Graphique 1 Structure par âge et par sexe des résidents accueillis en EHPA en 2019 et en 2023



Lecture > Les établissements d'hébergement pour personnes âgées accueillent, au 31 décembre 2023, 696 400 personnes de 50 ans ou plus. Les résidents sont majoritairement des femmes (499 300 résidentes, soit 71,7 %), en particulier âgées de 75 ans ou plus.

Champ > France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, tous types d'accueil confondus, hors centres d'accueil de jour, résidents de 50 ans ou plus.

Source > Drees, enquêtes EHPA 2019 et 2023.

> Études et Résultats n° 1351 © Drees

générations nées dans l'entre-deux-guerres. Ces dernières sont en effet plus nombreuses que celles nées pendant la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle la natalité avait baissé. Le nombre de centenaires, seuil que commencent à atteindre ces générations, a ainsi nettement augmenté en quatre ans, passant de 10 600 fin 2019 (1,4 % des résidents) à 16 900 fin 2023 (2,4 %).

En parallèle, entre 2019 et 2023, la part de la population totale de personnes âgées résidant en établissement continue de diminuer, mais moins rapidement que lors des années précédentes : en 2023, 4,7 % de la population âgée de 65 ans ou plus fréquente un EHPA, contre 5,2 % en 2019 (*tableau complémentaire D*). L'accroissement du nombre de seniors en établissement est toujours moins important que celui observé dans la population générale pour les 90 ans ou

6. Les informations fournies dans ce paragraphe incluent les centres d'accueil de jour, ce qui n'est pas le cas dans le reste de l'étude.

7. Les effectifs donnés pour l'accueil de jour et de nuit correspondent au nombre de personnes prises en charge au cours de la semaine du 11 au 17 décembre 2023. Pour l'hébergement temporaire et permanent, il s'agit du nombre de personnes présentes au 31 décembre 2023.

plus : la part qui fréquente ou vit dans un établissement dans cette tranche d'âge est de 29,5 %, en baisse de 1,7 point par rapport à 2019 et de 6,4 points par rapport à 2015. En revanche, la part de la population de 95 ans ou plus fréquentant un établissement est, en légère hausse : 43,7 % en 2023, contre 43 % en 2019. L'effet du déficit de naissances lié à la Seconde Guerre mondiale, ainsi que celui du baby-boom qui a suivi commencent à être visibles dans la répartition des résidents, avec une proportion plus élevée de 73-78 ans en 2023 qu'en 2019 et une moindre présence des 80-89 ans.

Les caractéristiques par âge varient selon le type d'établissement. Les Ehpad accueillent les résidents les plus âgés : la moitié des personnes accueillies dans ces établissements ont 88 ans et 8 mois ou plus, et seuls 21 % ont moins de 80 ans. À l'opposé, les moins de 80 ans représentent près de 40 % des résidents accueillis en résidence autonomie ou en USLD, l'âge médian y étant respectivement de 83 ans et 11 mois et 83 ans et 9 mois (*graphique 2*).

Les femmes en établissement plus souvent seules que les hommes

Fin 2023, 85 % des personnes accueillies en établissement d'hébergement n'ont pas – ou plus – de conjoint (*tableau complémentaire E*). À titre de comparaison, parmi l'ensemble des 65 ans ou plus, c'est le cas de seulement 33 % de personnes ; et de 42 % chez les 80 ans ou plus⁸. Vivre dans le même établissement que son conjoint reste plutôt rare : cela concerne à peine un tiers des personnes accueillies et en couple en 2023. Pour les autres, le conjoint réside à domicile ou dans un autre établissement, sans qu'il soit possible de le déterminer dans l'enquête.

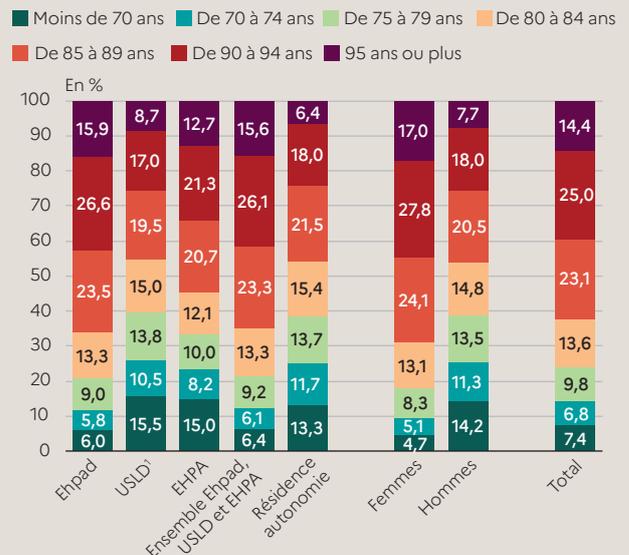
Comme en 2019, les femmes qui vivent en établissement se trouvent plus souvent sans conjoint que les hommes (90 %, contre 74 %). Leur plus grande longévité et le fait qu'elles soient en moyenne plus jeunes que leur conjoint expliquent encore la surreprésentation des femmes veuves, qui s'accroît à mesure de l'avancée en âge des résidents. À partir de 71 ans, les femmes, vivant ou non avec un conjoint, deviennent majoritaires parmi les résidents de leur âge. Et elles constituent 77 % de ceux de 80 ans ou plus.

Comme en 2019, 85 % des résidents sont en perte d'autonomie

Le niveau moyen de perte d'autonomie des résidents se stabilise, après la hausse observée depuis 2011. En 2023, toutes catégories d'établissements et de modalités d'accueil confondues, y compris les résidences autonomie, 85 % sont en perte d'autonomie au sens de la grille autonomie gérontologique et groupes iso-ressources (AGGIR), classées en GIR 1 à 4⁹ (*graphique 3* et *tableau complémentaire F*) ; ils étaient 83 % en 2015 et 81 % en 2011. La part des personnes les moins autonomes (GIR 1) diminue légèrement sur l'ensemble des établissements, passant de 16 % en 2015 à 15 % en 2019 et 14 % en 2023. Cette baisse est particulièrement notable en USLD où la quasi-totalité des personnes accueillies sont en perte d'autonomie (GIR 1 à 4) : en 2023, 30 % des personnes étaient confinées au lit et souffraient d'une grave altération de leurs fonctions mentales (GIR 1), contre 34 % en 2019 et 40 % en 2015.

À l'inverse, le niveau de perte d'autonomie des résidents continue d'augmenter dans les Ehpad – sous l'effet, à rebours, de la baisse du nombre de personnes âgées quasi autonomes résidant dans

Graphique 2 Répartition des résidents d'EHPA selon leur tranche d'âge par catégorie d'établissement et par sexe en 2023



1. Unités de soins longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

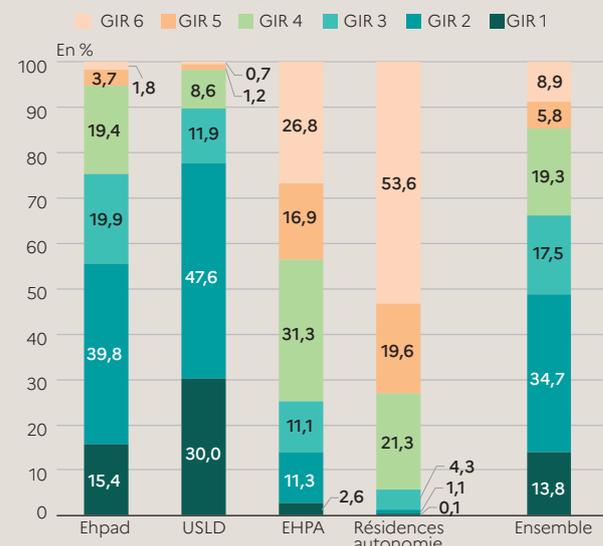
Lecture > Au 31 décembre 2023, 6,0 % des résidents accueillis en Ehpad avaient moins de 70 ans.

Champ > France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, tous types d'accueil confondus, hors centres d'accueil de jour.

Source > Drees, enquête EHPA 2023.

> Études et Résultats n° 1351 © Drees

Graphique 3 Répartition des résidents d'EHPA au 31 décembre 2023 selon leur niveau de perte d'autonomie par catégorie d'établissement



Note > La perte d'autonomie est mesurée par le GIR (groupe « iso-ressources ») d'après la grille AGGIR et va de 1 (perte d'autonomie la plus sévère) à 6 (pas de perte d'autonomie).

Lecture > La proportion de résidents non autonomes (en GIR 1 à 4) dans les Ehpad est de 94,6 % au 31 décembre 2023.

Champ > France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, tous types d'accueil confondus, hors centres d'accueil de jour.

Source > Drees, enquête EHPA 2023.

> Études et Résultats n° 1351 © Drees

8. Insee, recensement de la population 2022.

9. Le GIR (groupe « iso-ressources ») est un indicateur du niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée, allant de 1 à 6 : le GIR 1 correspond aux situations de perte d'autonomie les plus élevées et le GIR 6 aux plus légères. Il est déterminé à l'aide de la grille Autonomie gérontologique et groupe iso-ressources (AGGIR), qui évalue la perte d'autonomie selon la capacité à accomplir dix activités physiques et mentales, dites discriminantes (se laver, se déplacer, s'orienter, etc.).

ces institutions –, leur GIR moyen pondéré (GMP)¹⁰ passant ainsi de 696 en 2015 à 705 en 2019 et à 737 en 2023. Plus de la moitié des résidents (55 %) y sont en forte perte d'autonomie (GIR 1 ou 2), comme en 2019, avec cependant moins de personnes confinées au lit (GIR 1). En résidence autonomie, où la part de personnes en perte d'autonomie ne peut pas dépasser un certain seuil (15 % de GIR 1 à 3 et 10 % de GIR 1 et 2), près des trois quarts des résidents sont en perte d'autonomie légère (GIR 5) ou nulle (GIR 6), et seul un peu plus d'un résident sur cent est en sévère perte d'autonomie (GIR 1 ou 2).

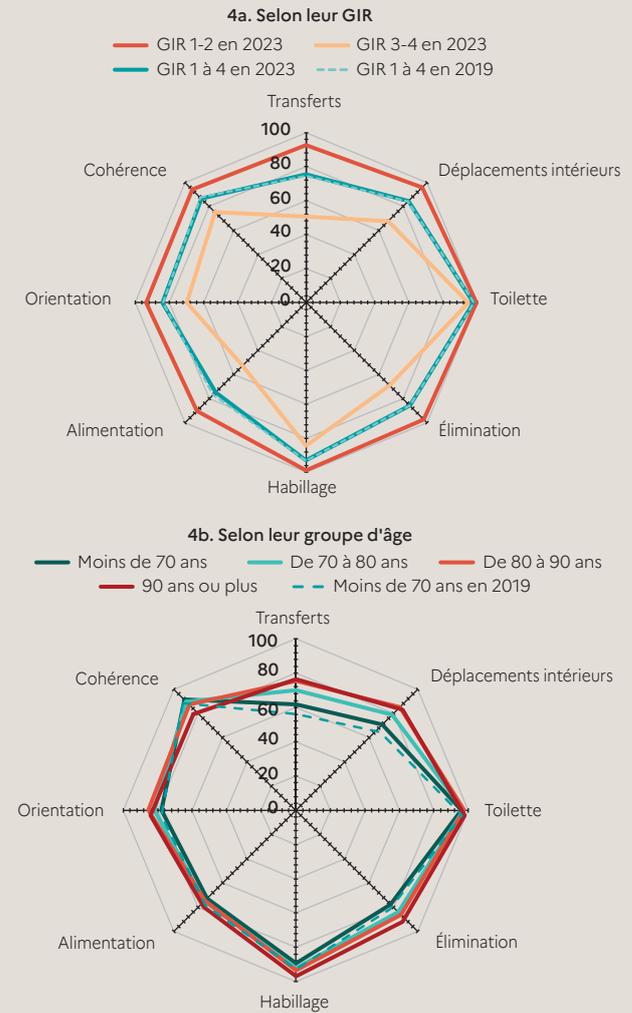
Troubles de cohérence, déplacements : les résidents les plus jeunes connaissent des difficultés croissantes

Les résidents accueillis en établissement d'hébergement pour personnes âgées fin 2023 présentent des incapacités pour les actes essentiels de la vie quotidienne similaires à ceux accueillis quatre ans plus tôt¹¹. Hors résidences autonomie, 98 % des résidents présentant une perte d'autonomie ont besoin d'aide pour réaliser leur toilette, 93 % pour s'habiller et 75 % pour s'alimenter (*graphique 4*). Les problèmes de cohérence et d'orientation¹² sont relevés respectivement chez 86 % et 84 % des résidents présentant une perte d'autonomie. Tandis que 78 % de ceux en perte d'autonomie sévère (GIR 1 ou 2) ne sont plus autonomes pour l'ensemble des activités citées (ils étaient 79 % en 2019)¹³, près de la moitié des résidents en GIR 3 et 4 peuvent s'alimenter seuls, la moitié peuvent s'asseoir et se lever seuls et presque un tiers se déplacent de manière autonome à l'intérieur de l'établissement. En revanche, 95 % d'entre eux ont besoin d'aide pour faire leur toilette et 84 % ne peuvent plus s'habiller entièrement ou correctement seuls.

Fin 2023, 43 % des personnes âgées de moins de 70 ans vivant en Ehpad sont en perte d'autonomie sévère (GIR 1 et 2). C'est le cas de 57 % des personnes de 90 ans ou plus (*tableau complémentaire F bis*). La progression de la perte d'autonomie au fil du temps concerne tous les âges, même si elle est moins forte que sur les quatre années précédentes et se concentre sur le GIR 2, le nombre de personnes évaluées en GIR 1 (le plus fort niveau de perte d'autonomie) étant en léger recul.

Si les résidents en perte d'autonomie les plus jeunes sont nettement moins nombreux à souffrir de troubles moteurs (hors résidences autonomie, 38 % peuvent s'asseoir et se lever seuls et 29 % peuvent se déplacer seuls à l'intérieur de l'établissement, alors que ce n'est le cas que de 24 % et 16 % de l'ensemble des résidents classés en GIR 1 à 4), ils sont plus souvent touchés par des problèmes de cohérence que les autres. Fin 2023, parmi les résidents en perte d'autonomie de moins de 70 ans, 91 % ont des troubles de cohérence, contre 84 % de ceux de 90 ans ou plus. Et, si l'on compare à 2019, ce sont également les résidents les plus jeunes qui connaissent l'accroissement le plus important de leurs difficultés : +2 points pour les transferts (s'asseoir et se lever seul) et pour les déplacements à l'intérieur de l'établissement. Pour les autres activités, le nombre de résidents présentant des difficultés reste stable, voire en léger recul, après de fortes hausses entre 2015 et 2019.

Graphique 4 Part des résidents d'EHPA confrontés, fin 2023, à une perte d'autonomie partielle ou totale selon le type d'activité, et comparaison avec 2019



Notes > Calculs réalisés sur les répondants uniquement pour les variables évaluatives du GIR (groupe « iso-ressources »). Ces variables estiment la perte d'autonomie – du GIR 1 (perte d'autonomie sévère) à 4 (perte d'autonomie partielle) – à partir des limitations dans dix activités physiques et mentales. Les personnes âgées qui ne sont pas autonomes sont évaluées aux niveaux B (« Fait partiellement, ou non habituellement ou non correctement ») ou C (« Ne fait pas ») avec la grille AGGIR.

Lecture > En 2023, 87,5 % des résidents âgés de 90 ans ou plus ne se déplacent pas de manière autonome dans l'établissement.

Champ > France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, tous types d'accueil confondus, hors centres d'accueil de jour et résidences autonomie. Résidents classés en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR.

Source > Drees, enquêtes EHPA 2019 et 2023.

> *Études et Résultats* n° 1351 © Drees

38 % des résidents sont atteints d'une maladie neurodégénérative

En 2023, environ 268 200 résidents souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, soit 38 % des personnes accueillies (contre 34 % en 2019). Parmi eux, 251 800 sont pris en charge dans les Ehpad (44 % des résidents) ; pour autant, en Ehpad, seuls 13 % des résidents sont accueillis dans une unité spécifique pour

10. Le GIR moyen pondéré (GMP) synthétise le niveau moyen de perte d'autonomie des résidents d'un établissement. Il est calculé comme la moyenne d'un score individuel caractérisant, pour chaque résident, son degré de perte d'autonomie. Le GMP se mesure sur une échelle allant jusqu'à 1 000 (un GMP égal à 1 000 correspondant à un établissement où la totalité des résidents seraient classés en GIR 1).

11. Toutes les données de ce paragraphe sont à entendre hors résidences autonomie et hors centres d'accueil de jour.

12. La cohérence est évaluée en fonction de la capacité de la personne âgée à converser et à se comporter de manière logique et sensée. L'orientation correspond à son aptitude à se repérer spatialement, mais aussi temporellement.

13. Parmi les résidents classés en GIR 1 et 2 dont les niveaux de perte d'autonomie de l'ensemble des activités sont renseignés, soit 87 % des résidents en GIR 1 et 2.

personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, une proportion un peu plus faible qu'en 2019 (14 %). Près de 5 % des résidents sont de surcroît accueillis en pôle d'activités et de soins adaptés (Pasa) ou en unité d'hébergement renforcé (UHR) [tableau complémentaire G], deux services dédiés aux personnes souffrant de troubles du comportement et mis en place par le plan Alzheimer 2008-2012, soit la même proportion que quatre ans plus tôt.

Fin 2023, 31 % des résidents sont placés sous protection juridique des majeurs (tableau complémentaire H), soit un peu plus qu'en 2019 (29 %). Cette mesure est le plus souvent assurée par la famille (35 % des cas), par une association (34 %) ou par un tuteur privé (22 %). Dans 3 % des cas, l'établissement assure la mesure juridique. Le tuteur veille à la fois sur les revenus et le patrimoine de la personne ; il la représente dans les actes de la vie civile. Parmi les résidents sous protection juridique, 54 % bénéficient d'une tutelle, 22 % d'une curatelle, 15 % d'une habilitation familiale et les autres bénéficient soit d'une sauvegarde de justice, soit d'un mandat de protection future.

Par rapport à 2019, les personnes entrant en établissement en 2023 ont encore perdu en autonomie

Au cours de l'année 2023, 309 400 personnes ont intégré un établissement d'hébergement pour personnes âgées (tableau 2) et, pour 87 % d'entre elles, il s'agit d'un Ehpad. Au total, près de 30 % des personnes accueillies au 31 décembre 2023 sont arrivées au cours de l'année 2023 au sein de l'établissement. L'âge à l'entrée se stabilise : les résidents ont en moyenne 85 ans et 4 mois à ce moment-là, soit un mois de moins qu'en 2019. C'est en Ehpad que les personnes sont le plus âgées lorsqu'elles intègrent un établissement : elles ont en moyenne 85 ans et 11 mois (comme en 2019), contre 80 ans et 1 mois pour les entrants en résidence autonomie en 2023 (neuf mois

de moins en moyenne qu'en 2019). Cette stabilisation de l'âge à l'entrée peut s'expliquer par celle de l'espérance de vie.

Les seniors entrent par ailleurs en établissement à des niveaux de perte d'autonomie un peu plus élevés qu'auparavant, les mesures de politiques publiques encourageant le maintien des personnes âgées à domicile le plus longtemps possible¹⁴. Ainsi, la proportion de personnes nouvellement entrées avec une grande autonomie (GIR 5 et 6) passe-t-elle de 17 % en 2011 à 15 % en 2015, 13 % en 2019 et 12 % en 2023 (tableau complémentaire I). Néanmoins, la part de seniors en perte d'autonomie sévère (en GIR 1 et 2) au sein des entrants reste stable entre 2011 et 2023, à 45 %. Dans les résidences autonomie, les personnes qui emménagent en 2023 sont moins autonomes qu'en 2019 : 24 % sont classées en GIR 1 à 4, contre 20 % de celles entrées quatre ans auparavant. Les entrants sont néanmoins plus autonomes en moyenne que les autres résidents. Au total, 9 % d'entre eux (hors centres d'accueil de jour, mais résidences autonomie incluses) étaient classés en GIR 1, contre 14 % de l'ensemble des résidents accueillis au 31 décembre 2023 (tableau complémentaire I bis).

Avant de rejoindre un établissement en 2023, la moitié des personnes vivaient chez elles

Parmi les personnes entrées en établissement en 2023, 51 % vivaient auparavant à leur domicile ou chez un proche (tableau complémentaire J) ; 16 % venaient d'un autre établissement (maison de retraite Ehpad ou non Ehpad, résidence autonomie ou USLD), tandis qu'environ 29 % quittaient un établissement de santé. Les entrants les plus jeunes, c'est-à-dire âgés de moins de 70 ans, sont proportionnellement moins nombreux à venir de leur domicile (43 %). En revanche, 16 % d'entre eux arrivent d'établissements psychiatriques ou destinés à l'accueil d'adultes handicapés ou bien d'un accueil familial agréé, soit une proportion bien plus large que chez les résidents plus âgés.

Tableau 2 Âge moyen à l'entrée en EHPA des résidents entrants en 2023, selon le type d'établissement

| Catégorie d'établissement et statut juridique | Nombre de personnes entrées au cours de l'année 2023 | Âge moyen | Dispersion | | |
|--|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | | | Premier quartile | Médiane | Troisième quartile |
| Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) | 268 000 | 85 ans et 11 mois | 81 ans et 5 mois | 87 ans et 6 mois | 91 ans et 10 mois |
| Ehpad privés à but lucratif | 73 000 | 86 ans et 8 mois | 82 ans et 5 mois | 88 ans | 92 ans et 3 mois |
| Ehpad privés à but non lucratif | 75 000 | 86 ans | 81 ans et 8 mois | 87 ans et 8 mois | 91 ans et 11 mois |
| Ehpad publics | 119 900 | 85 ans et 5 mois | 80 ans et 9 mois | 87 ans et 2 mois | 91 ans et 7 mois |
| Ehpad publics hospitaliers | 52 300 | 84 ans et 10 mois | 79 ans et 10 mois | 86 ans et 8 mois | 91 ans et 3 mois |
| Ehpad publics non hospitaliers | 67 600 | 85 ans et 11 mois | 81 ans et 5 mois | 87 ans et 6 mois | 91 ans et 9 mois |
| Unités de soins de longue durée (USLD)¹ | 16 800 | 82 ans et 7 mois | 76 ans et 4 mois | 84 ans et 6 mois | 90 ans et 2 mois |
| EHPA (non Ehpad) | 3 500 | 83 ans et 7 mois | 78 ans et 3 mois | 85 ans et 3 mois | 90 ans et 6 mois |
| Ensemble des Ehpad, USLD et EHPA | 288 300 | 85 ans et 8 mois | 81 ans et 1 mois | 87 ans et 4 mois | 91 ans et 9 mois |
| Résidences autonomie | 21 100 | 80 ans et 1 mois | 72 ans et 11 mois | 82 ans et 2 mois | 88 ans et 2 mois |
| Ensemble | 309 400 | 85 ans et 4 mois | 80 ans et 6 mois | 87 ans et 1 mois | 91 ans et 7 mois |

1. Établissements de soins longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

Lecture > Au cours de l'année 2023, 268 000 personnes sont entrées en Ehpad, à l'âge moyen de 85 ans et 11 mois. Parmi elles, un quart avaient moins de 81 ans et 5 mois et un quart avaient plus de 91 ans et 10 mois ; la moitié des entrants avait plus de 87 ans et 6 mois.

Champ > France, établissements d'hébergement pour personnes âgées tous types d'accueil confondus, hors centres d'accueil de jour. Résidents entrés dans l'établissement en 2023.

Source > Drees, enquête EHPA 2023.

> Études et Résultats n° 1351 © Drees

¹⁴. Instaurées dès les années 1960, les politiques de maintien à domicile des personnes âgées se sont multipliées ces dernières années : création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en 2001 ; loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui intègre les services prestataires d'aide à domicile ; loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne ; plan Solidarité-Grand Âge, loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de 2015 pour mieux solvabiliser le maintien à domicile...

Les parcours des personnes diffèrent également selon le type d'hébergement qui les accueille. Celles qui rejoignent une résidence autonomie en 2023 viennent plus souvent de leur domicile (73 %) que celles qui intègrent un Ehpad (52 %) ou une USLD (14 %). À l'inverse, il est plus fréquent que les résidents en Ehpad sortent de services de soins de suite et de réadaptation, d'unités de court séjour ou d'autres Ehpad.

Le délai d'attente entre le moment où le dossier d'admission est reçu et celui où la personne entre dans l'établissement est d'un mois, ou moins, pour 55 % des personnes âgées qui ont intégré un établissement en 2023 et dépend du type de structure.

Des séjours en établissements plus courts en 2023

Durant l'année 2023, 274 100 personnes (tous types d'établissements et modes d'accueil confondus) sont sorties d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées : parmi elles, 38 % y étaient entrées la même année. À leur sortie, les résidents ont en moyenne 87 ans et 11 mois (89 ans et 4 mois pour les femmes et 85 ans et 3 mois pour les hommes), soit un mois de plus qu'en 2019 et sept mois de plus qu'en 2015 (*tableau complémentaire K*). L'âge à la sortie est plus tardif en Ehpad que dans les autres types de logement, l'Ehpad étant souvent le dernier lieu d'hébergement de la personne âgée. En moyenne, les résidents sortis en 2023 ont passé deux ans et quatre mois dans l'établissement, soit trois mois de moins qu'en 2019. La moitié des sortants y ont toutefois passé moins d'un an (*tableau 3*).

Les femmes restent en établissement plus longtemps que les hommes : tandis que les seconds sortis en 2023 y ont passé en moyenne un an et neuf mois, les premières y ont vécu deux ans et huit mois. Les durées de séjour sont par ailleurs plus longues en résidence autonomie qu'en Ehpad. À l'inverse, les séjours en USLD sont nettement plus courts : la moitié des personnes qui en sortent sont restées moins de cinq mois dans l'établissement. Les seniors en perte d'autonomie sévère (GIR 1 et 2) à leur sortie sont ceux qui fréquentent le plus longtemps un même établissement¹⁵, les plus autonomes faisant des séjours plus courts dans chaque type d'établissement, à l'exception des EHPA non Ehpad.

En moyenne, les personnes âgées classées en GIR 1 et 2 au moment de leur sortie en 2023 sont restées deux ans et huit mois dans l'établissement. Sans distinguer le type de structure, les résidents qui quittent un lieu avec la plus grande autonomie y ont séjourné en moyenne deux ans et deux mois, une durée plus longue que pour les résidents classés en GIR 3 et 4. Cette différence s'explique par une plus grande présence des résidents les plus autonomes dans les résidences autonomie, où les durées de séjour sont plus importantes.

Les motifs de sortie, et notamment les destinations, influent sur la durée de séjour (*tableau complémentaire L*). En 2023, les personnes décédées dans un établissement y sont restées en moyenne deux ans et dix mois, soit dix mois de plus que celles l'ayant quitté pour se diriger vers une autre structure pour personnes âgées. Les retours à domicile surviennent à l'issue de séjours nettement plus courts, en moyenne cinq mois après l'entrée en établissement. Lorsque l'on s'intéresse à la durée de séjour selon le mode d'accueil, on s'aperçoit que l'hébergement temporaire est restreint à quelques mois en moyenne : si la moitié des résidents qui en bénéficient passent au maximum un mois dans la structure, certains y restent beaucoup plus longtemps, et la durée moyenne de séjour est de trois mois (il n'est pas possible de connaître les raisons du recours à un hébergement temporaire dans l'enquête). Les personnes reçues en accueil de jour au sein des établissements d'hébergement le fréquentent en moyenne un an et deux mois. En hébergement permanent, les séjours sont plus longs, deux ans et neuf mois en moyenne, et un quart de ces résidents ont vécu plus de trois ans et onze mois dans l'établissement.

Deux sorties sur trois correspondent au décès de la personne accueillie

Un peu plus de deux tiers des sorties définitives adviennent à la suite du décès de la personne accueillie et, dans 79 % de ces cas, ce dernier survient dans l'établissement (*tableau complémentaire M*). En USLD, structures accueillant le public avec la perte d'autonomie la plus sévère, les décès représentent 83 % des sorties¹⁶. En Ehpad, sur les 238 000 sorties enregistrées en 2023 – tous modes

Tableau 3 Nombre et durée de séjours des résidents d'EHPA sortis en 2023, selon la catégorie d'établissement

| Catégorie d'établissement et statut juridique | Nombre de sorties définitives | Hommes | Femmes | Ensemble | | | |
|---|-------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------|------------------------|-------------------------|
| | | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Premier quartile | Médiane | Troisième quartile |
| Ehpad | 237 700 | 1 an et 8 mois | 2 ans et 6 mois | 2 ans et 3 mois | 2 mois | 1 an | 3 ans et 2 mois |
| Ehpad privés à but lucratif | 66 200 | 1 an et 3 mois | 2 ans | 1 an et 9 mois | 1 mois | 7 mois | 2 ans et 5 mois |
| Ehpad privés à but non lucratif | 65 800 | 1 an et 9 mois | 2 ans et 9 mois | 2 ans et 5 mois | 2 mois | 1 an et 2 mois | 3 ans et 6 mois |
| Ehpad publics hospitaliers | 46 300 | 1 an et 11 mois | 2 ans et 7 mois | 2 ans et 4 mois | 2 mois | 1 an et 1 mois | 3 ans et 4 mois |
| Ehpad publics non hospitaliers | 59 500 | 1 an et 11 mois | 2 ans et 9 mois | 2 ans et 6 mois | 2 mois | 1 an et 3 mois | 3 ans et 7 mois |
| Unités de soins de longue durée (USLD)¹ | 15 900 | 1 an et 3 mois | 1 an et 8 mois | 1 an et 6 mois | 1 mois | 5 mois | 1 an et 11 mois |
| EHPA (non Ehpad) | 3 200 | 1 an et 4 mois | 1 an et 7 mois | 1 an et 6 mois | 1 mois | 3 mois | 1 an et 8 mois |
| Ensemble des Ehpad, USLD et EHPA | 256 900 | 1 an et 8 mois | 2 ans et 6 mois | 2 ans et 2 mois | 2 mois | 11 mois | 3 ans et 1 mois |
| Résidences autonomie | 17 300 | 4 ans et 1 mois | 4 ans et 10 mois | 4 ans et 8 mois | 11 mois | 3 ans et 2 mois | 6 ans et 10 mois |
| Ensemble | 274 100 | 1 an et 9 mois | 2 ans et 8 mois | 2 ans et 4 mois | 2 mois | 1 an | 3 ans et 4 mois |

1. Établissements de soins longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

Lecture > Au cours de l'année 2023, 237 700 résidents ont quitté un Ehpad. Ils étaient restés en moyenne deux ans et trois mois dans ce dernier ; un quart sont restés moins de deux mois, un autre quart plus de trois ans et deux mois.

Champ > France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, tous types d'accueil confondus, hors centres d'accueil de jour. Résidents ayant quitté l'établissement en 2023.

Source > Drees, enquête EHPA 2023.

> Études et Résultats n° 1351 © Drees

¹⁵. Dans l'enquête EHPA, le GIR est connu uniquement au moment de l'enquête, c'est-à-dire pour les personnes sorties en 2023, au moment où elles ont quitté l'établissement. Néanmoins, le GIR a bien sûr pu évoluer au cours de leur séjour.

¹⁶. Ainsi, 17 % des résidents quittent une USLD sans y décéder : dans 61 % des cas, il s'agit d'un transfert vers un autre EHPA (y compris éventuellement une autre USLD) ; dans 25 % des cas, il s'agit d'un retour au domicile ou celui d'un proche.

d'hébergement confondus (permanent, temporaire, accueils de jour ou de nuit) –, 71 % sont dues à des décès. Les autres sorties correspondent à des transferts vers un autre établissement, ou bien à un retour vers le domicile personnel ou celui d'un proche (55 % des cas, dont une majorité concerne des résidents hébergés temporairement au sein de l'établissement).

En 2023, les personnes hébergées en établissement qui y sont décédées avaient en moyenne 89 ans et 8 mois, contre 89 ans et 1 mois en 2019 et 88 ans et 7 mois en 2015. L'écart entre l'âge au décès des femmes et des hommes y augmente : en moyenne, les femmes sont plus âgées de quarante-huit mois (l'écart était de quarante-quatre mois en 2019). Au sein des résidences autonomie, 32 % des sorties correspondent à des décès, dont 70 % survenus après une hospitalisation.

Si l'on se restreint aux personnes accueillies en hébergement permanent, plus de huit sorties définitives sur dix ont pour cause des décès. Ils représentent 84 % des sorties d'hébergement permanent en Ehpad, mais ils sont beaucoup moins nombreux dans les Ehpad privés à but lucratif (75 %), où, dans 21 % des cas, ce sont le résident ou un proche qui sont à l'initiative de la sortie (11 % pour l'ensemble des Ehpad). Cette part était de 23 % en 2019.

Hors décès, la moitié des résidents sortis s'orientent vers un autre établissement

Près de 22 % des fins de séjour correspondent à des sorties décidées par le résident. C'est même le cas d'une personne sur deux quittant un EHPA non Ehpad ou une résidence autonomie.

Lorsque des résidents quittent l'établissement pour un motif autre que le décès, c'est la plupart du temps pour se diriger vers un autre établissement médico-social ou sanitaire (49 %) ou pour rejoindre leur domicile ou celui d'un proche (49 %) [tableau complémentaire N]. Cependant, les résidents qui étaient hébergés de façon permanente rejoignent plus souvent un autre établissement (69 %).

En résidence autonomie, où les décès sont moins fréquents, près de la moitié des sorties sont des départs volontaires, et, comme en 2019, 3 % sont dues à la résiliation du contrat de séjour décidée par l'établissement (12 % des sorties en 2015). Les personnes quittant une résidence autonomie, hors cause de décès, intègrent le plus souvent un autre établissement d'hébergement pour personnes âgées : c'est le cas pour trois quarts d'entre elles, et seules 21 % rejoignent leur domicile ou celui d'un proche (15 % pour celles qui étaient hébergées de façon permanente).

Les durées de séjour des personnes rentrant chez elles ou allant chez un proche sont plus courtes (cinq mois) que celles qui s'orientent vers un service sanitaire d'un établissement de santé (un an et un mois) ou vers un autre établissement d'hébergement (deux ans). En effet, 61 % des résidents rejoignant leur domicile ou celui d'un proche étaient hébergés de façon temporaire, quand seulement 22 % de ceux qui intègrent un autre établissement médico-social ou sanitaire se trouvaient dans cette situation. ●



Télécharger les données

Mots clés : **Établissement pour personnes âgées** **Personne âgée** **Perte d'autonomie** **Grand âge**

Pour en savoir plus

- > Une présentation de l'enquête EHPA et le questionnaire complet sont disponibles sur le site internet de la Drees.
- > Des tableaux de résultats complémentaires à cette étude sont disponibles sur l'espace **open data** du site internet de la Drees.
- > **Balavoine, A.** (2023, novembre). Résidences autonomie : avant le début de la crise sanitaire, le nombre de places augmentait, mais celui des résidents diminuait. *Drees, Études et Résultats*, 1284.
- > **Balavoine, A., Martial, E.** (2022, octobre). L'enquête EHPA 2019 – Les différentes phases de l'enquête. *Drees, Drees Méthodes*, 6.
- > **Balavoine, A.** (2022, juillet). Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. *Drees, Études et Résultats*, 1237.
- > **Le Caignec, É. (dir.)** [2024, octobre]. *L'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées – Perte d'autonomie et handicap – Édition 2024*. Paris, France : Drees, coll. Panoramas de la Drees-Social, fiche 09.
- > **Louvel, A., Monirjavid, S.** (2024, novembre). Perte d'autonomie à domicile : les seniors moins souvent concernés en 2022 qu'en 2015 – Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022. *Drees, Études et Résultats*, 1318.
- > **Ricroch, L.** (2024, mai). Ehpad : un résident sur dix a moins de 75 ans. *Drees, Études et Résultats*, 1302.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
drees-infos@sante.gouv.fr

> **Contact presse**
drees-presse@sante.gouv.fr

Directeur de la publication : Thomas Wanecq
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Chargée d'édition : Laureen Guhur
Composition et mise en pages : Drapeau Blanc
Conception graphique : Drees

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
ISSN électronique 1146-9129 • AJP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la Drees d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la Drees. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : Drees - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr